

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2017

Date de convocation : 23/03/2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10 en présence : 10 votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le trois du mois d'avril à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, M.A. DUPUIS, P. LEFEBVRE, M. DEGAUCHY, P. FRASQUET, F. LOIFERT, C. CAPELLE, R. LETOMBE, C. FORMONT, V. LEROY

Absents excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

Lecture faite de la séance du 27 mars 2017

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA COMMUNE

L'Adjoint au Maire présente les Comptes Administratifs 2016 de l'Assainissement :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	11 100,93	14 147,11	25 248,04
Dépenses	2 075,00	11 100,93	13 175,93
Déficits			
Excédents	+ 9 025,93	+ 3 046,18	
Résultat 2016			+ 12 072,11

REPORT ANNEE 2015 : + 59 534,10

CLOTURE 2016 : + 12 072,11

SOLDE AU 31/12/2016 : + 71 606,21

L'Adjoint au Maire présente les Comptes Administratifs 2016 de la Commune.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	77 857,06	330 727,65	408 584,71
Dépenses	112 428,21	254 760,91	367 189,12
Déficits	- 34 571,15		
Excédents		+ 75 966,74	
Résultat 2016			+ 41 395,59

REPORT EXCEDENT 2015 : + 129 800,29

CLOTURE 2016: + 41 395,59

TRANSFERT CCAS + 1 421,21

TRANSFERT A L'INVESTISSEMENT - 49 714,60

SOLDE AU 31/12/2016 : + 122 902,46

Le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs 2016 de l'Assainissement et de la Commune qui sont adoptés à l'unanimité.

2 – BUDGET 2017 DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif 2017 de l'Assainissement.
Après discussion article par article, le budget primitif 2017 est arrêté comme suit

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 14 742,00€
Recettes : 14 742,00€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 79 249,00€
Recettes : 79 249,00€

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif 2017 de la Commune.
Après discussion article par article, le budget primitif 2017 est arrêté comme suit

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 387 447,00€
Recettes : 416 497,00€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 461 268,00€
Recettes : 461 268,00€

3 – TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Maire propose que les taux d'imposition 2017 restent les mêmes que ceux de 2016 soit :

Taux d'habitation	10,97%
Taxe foncière (bâti)	17,04%
Taxe foncière (non bâti)	46,12%

Le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité ces taux.

4 – MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

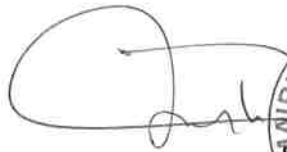
Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde mais que celui-ci a besoin d'une mise à jour. Cette démarche est complexe et il propose d'être assisté, par le biais d'une convention, par le service technique et de l'aménagement de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Le Maire présente la convention relative à cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine de l'alerte, l'information et la gestion d'un événement majeur ainsi que le montant de la prestation qui s'élève à 1 374,30€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition et autorise le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses


Le Maire
Daniel CHARLET
